



**Vous êtes jeune,
vous cherchez
un logement ?**

→ On peut vous aider

Programme Local de l'Habitat 2022 - 2028, l'engagement de la MEL et ses partenaires



Construire **plus de logements à bas loyer et de qualité** à destination des jeunes.



Faciliter l'accès des jeunes à l'information concernant les offres de logement et leurs droits, et développer leur accompagnement dans les démarches liées au logement.

Les solutions existantes

→ Les aides financières

Pour l'installation dans le logement

ex : Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Loca-Pass d'Action Logement.

Garanties financières pour l'accès au logement

ex : Garantie Visale d'Action Logement.

Pour le maintien dans le logement

ex : Aides Personnalisées au Logement (CAF).

→ Les solutions de logement

Logement social

ex : Logement à loyer modéré, géré par un bailleur social.

Logement en résidence dédiée aux jeunes

ex : Résidences Jeunes actifs (RJA), Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou Résidence Habitat Jeune (RHJ).

Colocation intergénérationnelle ou solidaire

ex : Colocation intergénérationnelle Générations et Cultures.

Les bonnes adresses pour être aidé

Les aides financières

Pour les aides d'Action Logement

2 rue de la couture, 59846 Marcq-en-Barœul

03 59 50 65 00

www.actionlogement.fr

Pour les aides FSL de la MEL

03 59 50 75 48 / fsl-mel@lillemetropole.fr

www.lillemetropole.fr/fonds-de-solidarite-logement

La recherche d'un logement

Pour une demande de logement social, vous pouvez :

remplir le formulaire de demande en ligne

www.demande-logement-social.gouv.fr

Pour trouver un logement en résidence :

URHAJ Hauts-de-France

06 22 46 76 51

www.habitatjeuneshdf.fr

Maison d'Accueil du Jeune Travailleur

03 66 72 91 33 / demandelogement@majt-lille.org

Association Habitat Jeunes Béthanie

03 20 06 08 57 / contact@bethanie-lille.fr

Association ARELI

03 20 57 17 11

www.areli.fr

Association Béthanie - Résidence Habitat Jeunes

03 20 06 08 57 / contact@bethanie-lille.fr

Pour une colocation intergénérationnelle :

Génération et Cultures

03 20 57 04 67 / contact@generationsetcultures.fr

Ensemble2générations

06 18 46 34 85 / lille@ensemble2generations.fr

Pour une colocation solidaire accompagnée :

Association AFEV

03 20 04 03 90 / lille@afev.org

Découvrez un dispositif

Les solutions de la MAJT, des logements pour tous les jeunes



Les logements individuels portés par la MAJT s'adressent à tous les jeunes, et avant tout, les non étudiants. En complément de la solution d'hébergement, la MAJT peut proposer de l'accompagnement, des espaces mutualisés et des temps de convivialité.

Renseignements : www.majt-lille.org

Trois questions à Olivier Devos,

Directeur, Maison Accueil du Jeune Travailleur (MAJT)

Quels types de solutions de logement la MAJT propose-t-elle aux jeunes ?

De manière générale, l'association accueille des jeunes de 16 à 32 ans venant de divers horizons, déplacés par le travail, les études, par un projet professionnel ou éloignés de leurs familles. Nous leur proposons deux types de format de logement adaptés à leur situation : le Foyer de Jeunes travailleurs (FJT) et la Résidence pour Jeunes Actifs en Mobilité (RJAM). Nous animons deux FJT et une RJAM, soit au total près de 420 places d'hébergement.

Concrètement, que peut trouver un jeune non étudiant dans vos hébergements ?

D'abord, précisons que le FJT et la RJAM ne s'adressent pas exactement aux mêmes publics. Le FJT accueille des jeunes jusqu'à 25 ans dont une grande partie est dans une logique d'insertion sociale et professionnelle. Le foyer va donc leur proposer une chambre individuelle meublée avec des espaces mutualisés

(cafétéria, salle multimédia, laverie, etc.). Au logement, vient s'ajouter un accompagnement vers plus d'autonomie et pour la construction d'un parcours professionnel et résidentiel. Nous leur proposons également des temps d'activités culturelles et conviviales.

La RJAM s'adresse quant à elle à des jeunes de plus de 25 ans (jusqu'à 32 ans) qui sont en emploi et, en général, en situation de mobilité professionnelle. Là aussi, nos résidents ont accès à un logement, des studios meublés de 20 m², mais ne bénéficient pas d'un accompagnement car ils sont déjà dans la vie active.

Comment accéder à un logement de ce type ?

Rappelons que nos loyers sont très accessibles : ils vont de 367,14 € à 520,82 € par mois et sont conventionnés à l'APL. Il n'y a pas de conditions d'accès hormis l'âge et le fait de pouvoir s'acquitter de son loyer, chaque mois. Pour faire leur demande, les jeunes intéressés peuvent se rendre sur notre site internet : www.majt-lille.org

Le PLH, qu'est-ce que c'est ?

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification obligatoire élaboré par la MEL en association avec ses partenaires. Il fixe les orientations et le programme d'actions de la politique habitat pour six ans.

Ses objectifs :

- répondre aux besoins en logement et en hébergements ;
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements à proximité des services et des transports ;
- améliorer la performance énergétique de l'habitat et son accessibilité à l'âge et au handicap.



Renseignements

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/logement-votre-metropole>



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

